

**Commission Locale de l'Eau - plénière
SAGE Adour amont
En visioconférence, le 26 janvier 2022**

COMPTE-RENDU

MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 14 élus, 11 usagers et 7 représentants de l'Etat sont présents ou représentés, soit 32 des 64 sièges. Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	13	2	1	14/33
Collège des usagers	11	1	0	11/19
Collège de l'Etat	5	3	2	7/12
Total	29	6	3	31/64

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Point d'information sur l'actualité des SAGE limitrophes
- Bilan 2021 de l'animation du SAGE et perspectives 2022
- Retour d'expérience sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau du syndicat d'eau potable de Tarbes Nord
- Retour d'expérience sur la stratégie de lutte contre les ambrosies dans les Hautes-Pyrénées

INTRODUCTION

Monsieur Christian Ducos, Président de la CLE, introduit la séance en rappelant que cette CLE est dédiée à la mise en œuvre et est principalement orientée autour de retours d'expérience. Il indique qu'à cette fin, des temps d'échanges conséquents sont prévus.

POINT D'INFORMATION SUR L'ACTUALITE DES SAGE LIMITROPHES

Le Président de la CLE rappelle que ce point d'information fait suite à des demandes formulées lors de la CLE de novembre 2021.

L'animatrice du SAGE Adour amont présente les principaux dossiers de 2021 des SAGE Midouze, Adour aval et Neste & rivières de Gascogne, ainsi que les perspectives de ces SAGE pour 2022. Elle évoque également les réflexions en cours pour la mise en place d'outils de gestion sur les nappes profondes et le gave de Pau, ceux-ci étant susceptible de conduire à l'émergence de SAGE.

La SEPANSO des Landes rappelle qu'elle milite depuis des années pour l'émergence d'un SAGE Nappes profondes.

BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022

L'animatrice du SAGE Adour amont présente le bilan 2021 de l'animation du SAGE. Elle souligne que l'année a été riche en réunions mais que 2022 devrait l'être encore davantage avec le lancement de la révision. Elle détaille les actions réalisées et chantiers restant à finaliser au premier semestre 2022 (finalisation de l'étude sur l'assainissement non collectif, contribution à la stratégie Occitanie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plan de communication, etc.). Elle met en exergue le risque d'avoir un territoire à deux vitesses en matière de connaissance des zones humides au regard de l'étude en cours sur le syndicat mixte de l'Adour amont, qui devrait permettre d'alimenter les réflexions pour la révision du SAGE et de l'absence de démarche similaire en cours dans les Landes. L'animatrice du SAGE présente ensuite les dossiers pour lesquels la CLE a été sollicitée pour avis en 2021, les avis formulés par le Bureau et leur prise en compte dans les projets.

Enfin, sur les perspectives 2022, l'animatrice du SAGE propose trois axes de travail : l'avancement de la révision (ajustement du périmètre, lancement des Commissions géographiques, etc.), la finalisation des travaux engagés en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre et l'accompagnement des projets locaux.

Charles Pelanne, représentant du Département des Pyrénées-Atlantiques, souligne que la réalisation d'inventaires de zones humides est importante mais regrette que le coût de ces études soit conséquent, ce qui limite leur généralisation.

Il est ensuite procédé au vote du bilan 2021. Ce dernier est **validé à l'unanimité**.

Le Président de la CLE rappelle qu'un **équilibre sera à trouver en 2022 entre la poursuite de la mise en œuvre du SAGE et la révision du SAGE**. Il souligne l'importance que les membres de la CLE se mobilisent malgré une hausse des sollicitations.

RETOUR D'EXPERIENCE : STRATEGIE DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU DU SYNDICAT D'EAU POTABLE TARBES NORD

Jean-Luc Lavigne, Président du syndicat d'eau potable Tarbes Nord et membre de la CLE, présente le territoire de son syndicat : 26 communes, environ 6 000 abonnés. Il précise l'origine du projet : suite à des concentrations importantes de nitrates dans le captage d'Oursbelille, ce dernier a été classé captage Grenelle. Un plan d'action territorial (PAT) a été réalisé sur les 400 ha de l'aire d'alimentation du captage. Le Président du syndicat indique avoir souhaité proposer un projet plus ambitieux, basé sur des expérimentations, afin d'assurer la résilience du territoire tout en évitant toute contrainte réglementaire pour les agriculteurs locaux.

Le Président du syndicat présente brièvement les 6 piliers du « projet de territoire » mené sur l'aire d'alimentation du captage d'Oursbelille, dont l'accompagnement à la transition agroécologique (restauration de haies, couverture des sols, implantation de miscanthus) et le développement d'une filière de valorisation économique locale de cultures pérennes bas intrants. Il précise qu'il a souhaité développer des énergies renouvelables afin de financer les actions menées sur l'aire d'alimentation du captage. Des études visant l'amélioration de la connaissance de la pédologie locale et du fonctionnement de la nappe ont également été menées. Par ailleurs, le Président du syndicat indique que le projet répond aux objectifs de résilience du territoire de l'agglomération tarbaise. En effet, les actions de restauration des haies et de captage du carbone dans les sols contribuent aux objectifs du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le Président du syndicat et le bureau d'études Territori présentent ensuite plus en détails les actions menées dans le cadre de l'implantation de miscanthus sur 20 ha de l'aire d'alimentation du captage. Ils indiquent que le miscanthus étant une culture pérenne, sa culture n'engendre pas de remaniement des sols tous les ans. Par ailleurs, il ne nécessite pas d'intrants. Le bureau d'études Territori indique que les taux de reprise des rhizomes et de production de biomasse augmentent d'année en année (30-35 % la première année ; 50 % la deuxième année). Il souligne que la variété retenue n'est pas invasive. Le bureau d'études présente les débouchés du miscanthus. Jean-Luc Lavigne souligne que le projet constitue un laboratoire d'innovation pour le territoire et qu'ainsi d'autres cultures peuvent également être expérimentées dans ce cadre. Il indique que le syndicat travaille avec l'INRAE dans cet objectif et pour trouver de nouveaux débouchés locaux.

Jean-Luc Lavigne présente ensuite le travail réalisé par le syndicat avec un pédologue sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage pour expertiser la santé des sols et adapter les besoins d'intrants des cultures qui en nécessitent. Cette expertise repose sur une méthode développée en Asie et qui a été adaptée avec le monde universitaire pour correspondre aux conditions pédoclimatiques de la vallée de l'Adour. L'objectif est de faciliter l'évaluation de la qualité des sols par les agriculteurs.

Jean-Luc Lavigne présente enfin la stratégie mise en place par le syndicat pour trouver un moyen de compenser financièrement le manque à gagner et les contraintes pour les agriculteurs grâce à la production d'énergies renouvelables. Il souligne que les agriculteurs ont accepté d'être contraints par une charte de bonnes pratiques et que des indicateurs de résultats vont être définis à la parcelle pour adapter l'aide économique aux agriculteurs selon les moyens engagés et les résultats obtenus. Le Président du syndicat indique que des mesures en continu (toutes les 5 minutes) des concentrations de nitrates sont réalisées dans le captage. Il indique que les concentrations sont actuellement stabilisées mais que l'objectif est de les réduire à l'avenir.

Le Président de la CLE remercie le Président du syndicat d'eau potable et le bureau d'études Territori pour cette présentation détaillée et passionnante et les félicite d'avoir réussi à élaborer un programme aussi ambitieux dans un tel niveau de consensus. Il interroge ensuite le Président du syndicat pour savoir si le syndicat est propriétaire des parcelles cultivées en miscanthus, le revenu issu d'une telle culture se faisant nécessairement avec un décalage. Jean-Luc Lavigne indique que toutes les parcelles où du miscanthus a été implanté sont situées dans le périmètre de protection rapproché du syndicat. Or, l'hydrogéologue agréé a préconisé l'absence de mise en culture de ces zones afin d'éviter le recours à des intrants dans ce secteur particulièrement sensible. Le syndicat a donc acquis les parcelles où ont été implantées les panneaux photovoltaïques et le miscanthus.

La DDT des Hautes-Pyrénées souligne que le miscanthus est exigeant en eau (env. 6 000 m³/ha) et s'interroge sur le risque d'augmenter les besoins en eau du territoire dans un contexte de changement climatique. Il est répondu que l'espèce a principalement besoin d'apports d'eau la première année pour développer ses rhizomes. Il est précisé que les parcelles où il est implanté ne sont pas irrigables. En outre, le bureau d'études souligne que la variété de miscanthus utilisée est la moins gourmande en eau et est moins sensible au stress hydrique les autres. Christian Puyo, représentant de la communauté de communes Adour Madiran, rappelle que la nappe de l'Adour, dans laquelle les racines puisent l'eau, constitue un stock important qui se reconstitue tous les ans et que la sensibilité du territoire se situe davantage au niveau des débits des cours d'eau.

Matthieu Plouvier, représentant d'Irrigadour, souhaite savoir avec quels acteurs du monde agricole le syndicat a travaillé à l'élaboration du programme présenté. Jean-Luc Lavigne indique que le travail a débuté avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, ce que confirme Christian Puyo qui a piloté le PAT de l'Adour jusqu'en 2012, mais que le syndicat a également eu la volonté de poursuivre les échanges avec les agriculteurs locaux qui avaient des propositions intéressantes. Ainsi, le syndicat d'eau potable a créé un comité technique agricole avec des représentants du monde agricole et les agriculteurs locaux. Ces derniers ont souhaité poursuivre le travail avec le syndicat d'eau potable à travers le projet de territoire présenté.

La Chambre d'agriculture des Landes souligne que d'autres aires d'alimentation de captages sont sous tension sur le territoire ou à proximité (les Arbouts, Orist...). Elle souligne qu'il serait intéressant de réunir les acteurs concernés par ce type de démarches pour partager les méthodes et expertises entre territoires. Agathe Bourretère, représentante de l'Institution Adour, souligne l'intérêt d'un tel partage d'expériences.

Le Président de la CLE propose d'engager une mise en réseau intersyndicale au titre de la CLE pour partager ces retours d'expérience. Il invite les syndicats intéressés à se manifester auprès de l'animatrice du SAGE.

Bernard Labadie, représentant du syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, interroge le syndicat d'eau potable de Tarbes Nord sur les dépassements des normes : concernent-ils uniquement les nitrates ou également les produits phytosanitaires ? Le syndicat de Tarbes Nord indique que compte tenu des cultures présentes, les eaux captées présentent des concentrations d'ESA-métolachlore au-dessus des normes, mais admissibles selon l'ANSES. Jean-Luc Lavigne indique

que le syndicat travaille actuellement uniquement sur la réduction des nitrates mais que des actions complémentaires pour réduire les concentrations de produits phytosanitaires sont envisagées, même si les actions menées pour réduire les nitrates devraient également permettre de réduire les concentrations mesurées en produits phytosanitaires.

Ronan Lattuga, de Nature en Occitanie, note que l'installation de panneaux photovoltaïques et le remplacement d'une monoculture par une autre ne sont pas nécessairement des solutions idéales. Il regrette qu'il n'ait pas plutôt été étudié l'implantation de prairies naturelles pour favoriser la biodiversité, même s'il note les efforts de restauration des haies. Il souligne en effet que les infrastructures naturelles permettent de maximiser le piégeage des nitrates. Jean-Luc Lavigne indique que le syndicat d'eau potable de Tarbes Nord a le souci de préserver la biodiversité, même si cela n'a pas nécessairement été détaillé dans la présentation. Il précise notamment que les couverts hivernaux sont favorisés et que le syndicat accompagne le maintien ou la mise en place de prairies et d'îlots de biodiversité sur les bouts de parcelles. Il ajoute que le miscanthus n'est pas implanté sur des parcelles d'un seul tenant mais en mosaïque, pour éviter de grands îlots en monoculture. En outre, Jean-Luc Lavigne précise que le syndicat travaille avec la Maison de la nature et de l'environnement des Hautes-Pyrénées pour identifier les haies et arbres remarquables sur le territoire et s'est fixé un objectif d'augmentation des linéaires.

Suite aux questions précédemment posées, le Président du syndicat d'eau potable de Tarbes Nord rappelle qu'il convient de percevoir l'aire d'alimentation du captage d'Oursbelille comme un territoire d'expérimentation et invite Nature en Occitanie et les autres membres de la CLE à proposer d'autres cultures qui pourraient être pertinentes pour les expérimenter sur cette zone, si elles semblent répondre aux enjeux et aux contraintes locales.

Christian Puyo salue le travail réalisé par le syndicat mais note que la zone concernée ne concerne que 400 ha tandis que les eaux captées sont influencées par la nappe de l'Adour, dont l'étendue est bien plus vaste. Il craint que l'influence de la qualité de la nappe en amont de l'aire d'alimentation de captage ne permette pas de mesurer les efforts réalisés localement.

Simon Rizzetto, chargé de mission à Nature en Occitanie, salue également la méthode proposée et souligne que la mise en place d'actions concertées est toujours plus efficace que des mesures descendantes. Il fait remarquer que l'intervention précédente de Ronan Lattuga ne vise pas à remettre en question le travail mené jusqu'à lors mais à proposer des pistes d'amélioration pour la suite. Il interroge le syndicat sur les raisons ayant conduit à l'implantation de miscanthus plutôt qu'à laisser les surfaces en prairie. Jean-Luc Lavigne indique que les prairies ont été envisagées mais ne permettent pas d'assurer un revenu suffisant pour les agriculteurs. Il souligne également la volonté de travailler avec le monde de la recherche pour trouver des débouchés du miscanthus en circuit-court.

La SEPANSO des Landes note la prise en compte par le syndicat de l'azote mais également des taux de carbone dans les sols, ce qui contribuera à accroître la résilience du territoire au changement climatique. **La SEPANSO indique qu'il serait intéressant d'organiser une visite de terrain des parcelles avec la Chambre d'agriculture ou la CLE pour observer l'implantation du miscanthus et la présence possible de différentes espèces associées.** La SEPANSO des Landes souligne néanmoins que le développement de panneaux photovoltaïques sur les aires d'alimentation de captage mériterait un débat.

RETOUR D'EXPERIENCE : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES DANS LES HAUTES-PYRENEES

Le Président de la CLE introduit la présentation de l'ARS et du CPIE en soulignant le travail de concertation qui a conduit à l'élaboration du plan départemental de lutte contre les ambrosies et l'importance des référents territoriaux pour relayer localement les enjeux et assurer une veille au plus près du territoire.

France Nature Environnement 65 souligne l'importance de se mobiliser pour lutter contre les ambrosies car les allergies qu'elles provoquent chez les enfants peuvent compromettre leur scolarité.

Jérôme Loiret, du CPIE des Hautes-Pyrénées, présente les traits caractéristiques permettant de reconnaître les ambrosies. Il donne à voir l'expansion de l'espèce à différentes échelles et à différents pas de temps. Il insiste sur l'inquiétude générée par l'arrivée des ambrosies à proximité des cours d'eau du fait du risque de dissémination de l'espèce par les crues.

Sophie Pinchon, de l'ARS 65, présente le contexte sanitaire et environnementale de l'espèce et les impacts qu'elle peut générer. Elle indique que l'ambrosie trifide n'est pas encore présente dans les Hautes-Pyrénées mais qu'elle l'est dans le Gers, ce qui nécessite de rester vigilant pour détecter son arrivée le plus tôt possible. Elle détaille ensuite le contexte réglementaire ayant conduit à la prise d'un arrêté départemental et d'un plan départemental de lutte contre les ambrosies et présente les avis rendus par les instances consultées, dont le Bureau de la CLE Adour amont.

Jérôme Loiret présente ensuite les différentes causes de dissémination de l'ambrosie : graines pour oiseaux, engins agricoles ou de chantiers, etc. Il précise que les ambrosies se développent fréquemment en bord de routes et de cours d'eau, et plus particulièrement sur les bancs alluviaux. En effet, elles colonisent des milieux perturbés, mis à nus et souvent remaniés. Le CPIE détaille ensuite les modes de gestion de l'ambrosie, qu'ils soient préventifs (couverture végétale et ombrage) ou curatifs (éco-pâturage, fauchage, etc.). Il précise que l'ensemble des modes de gestion sont disponibles dans le **guide national « Agir sur les ambrosies à feuille d'armoïse »** : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf, disponible sur l'Observatoire des ambrosies.

A la fin de la présentation, **l'ARS propose aux membres de la CLE qui le souhaitent de réaliser une visite sur site.**

Irrigadour souhaite savoir si les ambrosies se retrouvent dans tous les types de parcelles agricoles. Le CPIE 65 indique que, dans les Hautes-Pyrénées, on les trouve autant en bio comme en conventionnel et que la différence d'implantation se fait principalement selon les cultures implantées. Il explique ainsi qu'on les retrouve plus dans les cultures de la même famille (ex : tournesol) et que les cultures de maïs sont également très impactées. En revanche, les trèfles et la luzerne limitent le développement des ambrosies. Il précise que les ambrosies sont plus facilement repérables dans les angles des champs où elles bénéficient de plus de lumière et de moins de traitements chimiques. Le CPIE 65 indique qu'en revanche, dans le Tarn, les ambrosies sont plus présentes dans les cultures en bio.

Nature en Occitanie souhaite savoir s'il existe des protocoles de destruction des pieds après arrachage. Le CPIE indique que les pieds peuvent être laissés sur place une fois la plante fauchée, l'ombrage des pieds limitant le développement d'autres pieds.

Compte tenu de la taille du bassin, **le Président de la CLE propose aux membres de la CLE qui seraient intéressés par une visite de terrain de contacter directement le CPIE ou de l'indiquer à l'animatrice du SAGE.** Il remercie ensuite l'ARS et le CPIE pour leur présentation.

Le Président de la CLE clôture la séance en indiquant que les prochaines réunions de la CLE se tiendront en mars (CLE axée sur la révision) et en mai 2022 (CLE axée sur la mise en œuvre et le PTGE Adour amont). Au regard de l'ordre du jour, il est convenu de réaliser la CLE de mars en visioconférence.

Annexe : Liste de présence

Présents :

- Collège des élus

Madame Weber Sophie, Région Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Bedat Henri, Conseil départemental des Landes
 Monsieur Pelanne Charles, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
 Monsieur Terrain Christophe, Commune de Riscle
 Monsieur Dehez Gérard, Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour
 Monsieur Lajus Pierre, Communauté de communes Armagnac Adour
 Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate
 Monsieur Puyo Christian, Communauté de communes Adour Madiran
 Monsieur Dubicq Gilbert, Communauté de communes Chalosse Tursan
 Monsieur Lavigne Jean-Luc, Syndicat mixte d'alimentation d'eau potable de Tarbes Nord
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus
 Madame Bourretère Agathe, Institution Adour
 Monsieur Arriubergé Jean, Institution Adour

- Collège des usagers

Monsieur Anaclet Jean-Michel, Chambre d'agriculture des Landes
 Monsieur Delaunay Florian, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
 Monsieur Beton Florian, Chambre de commerce et d'industrie des Landes
 Monsieur Cingal Georges, SEPANSO Landes
 Monsieur Lattuga Ronan, Nature en Occitanie
 Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
 Monsieur Cazaux Jean-Luc, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées
 Monsieur Lailheugue Jean-Marc, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine
 Madame Chesneau Valérie, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine
 Monsieur Villemur André, EDF
 Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Lacombe-Piamat Valérie, DDT du Gers
 Madame Février Patricia, DDTM des Landes
 Madame Jorly Joana, DDT des Hautes-Pyrénées
 Madame Bascouert Aurore, DREAL Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'eau Adour-Garonne

Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Monsieur Barat Florent, Département du Gers
 Monsieur Mengin Nicolas, Département des Landes
 Madame Guiraud Kathleen, Département des Pyrénées-Atlantiques
 Monsieur Baqué Thierry, Chambre d'agriculture du Gers
 Monsieur Rabe Julien, Chambre d'agriculture des Landes
 Monsieur Rizzetto Simon, Nature en Occitanie
 Monsieur Montfort Ludovic, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine
 Monsieur Brachet Gaël, DDT des Hautes-Pyrénées
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont
 Monsieur Loiret Jérôme, CPIE65 (intervenant sur les ambroisies)
 Madame Pinchon Sophie, ARS Hautes-Pyrénées (intervenant sur les ambroisies)
 Monsieur Saint-Girons Franck, bureau d'études Territori (intervenant sur le projet de territoire de Tarbes Nord)

Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Monsieur Berges Didier, Communauté de communes du Pays Grenadois

Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont, *pouvoir à C. Ducos*

- Collège des usagers

Chambre d'agriculture du Gers

- Collège des représentants de l'Etat

DDTM des Pyrénées-Atlantiques, *pouvoir à DDTM des Landes*

OFB Nouvelle-Aquitaine

Parc national des Pyrénées, *pouvoir à la DDT des Hautes-Pyrénées*